



Lille, le 16 juin 2016

Syndicat National de l'Education Physique  
Fédération Syndicale Unitaire  
Académie de LILLE

### Déclaration du SNEP-FSU FPMA EPS du 16 juin 2016

Avant-hier, nous étions plusieurs centaines de milliers à défiler dans les rues parisiennes contre la **loi El Khomri**, loi régressive pour les salariés et ce qui reste de leurs acquis, 80 ans quasi jour pour jour après le Front Populaire. La mobilisation était massive et montre, encore une fois, que la libéralisation du code du travail est un projet impopulaire.

La réforme du collège ainsi que les nouveaux programmes font un sort particulier à l'EPS. Affublée de programmes vides de sens, exclue du brevet de toute évaluation en actes des contenus spécifiques de l'EPS, c'est un affaiblissement considérable de notre discipline que réalise la ministre. La disparition d'une épreuve pratique d'EPS au DNB, en tant que telle, remet en cause la réalité de notre discipline et l'évaluation du rapport au corps que l'ensemble des jeunes vivent pendant leur scolarité au collège. Nous continuerons de faire signer notre appel pour demander le retour d'une épreuve pratique d'EPS au DNB et surtout pour que l'EPS puisse se vivre en acte au collège.

En lycée les nouvelles règles d'orientation en fin de 2<sup>de</sup> provoquent beaucoup de colère en salle des profs; l'expertise des personnels est fortement remise en cause. Nous estimons que la réussite du jeune lycéen doit nous engager à évaluer de façon la plus efficace possible le parcours de l'élève et d'en proposer des étapes supplémentaires qui doivent lui apporter une meilleure formation autour des fondamentaux indispensables. C'est pourquoi le SNEP-FSU rappelle son mandat d'une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

Le point commun de ces 3 exemples, c'est la surdité du gouvernement qui ne veut pas entendre le malaise général suscité par ses orientations politiques, ni les mobilisations très fortes et même majoritaires qui émanent du terrain.

La mise en œuvre du dialogue social est pourtant possible, à preuve la concrétisation des contacts que nous avons depuis le 3 juin avec les services du rectorat sur les opérations de mouvement des personnels. Nous commencerons par remercier les services du DPE pour nous avoir fourni les documents dans les délais nécessaires afin d'effectuer un travail approfondi, ainsi que pour les réponses apportées tout au long de la semaine même si elles ne sont pas toutes satisfaisantes.

Nous souhaitons souligner que cette FPMA ne peut être qu'une seule chambre d'enregistrement du déclenchement de l'algorithme du mouvement en date du 3 juin 2016. Elle doit être l'occasion de confronter nos points de vue, toujours dans le souci d'améliorer les situations individuelles, la qualité du service, mais dans la transparence et le respect des règles décidées collectivement en amont de ces opérations et données aux personnels qui participent au mouvement.

Avant de commenter les chiffres qui caractérisent ce mouvement EPS, deux problématiques nous interrogent :

1. La gestion de la communication du DPE avec les collègues en MCS sur leur préférence de réaffectation. Le choix de la proximité ou de l'éloignement sur le même type d'EPLÉ ou de la proximité sur autre type d'EPLÉ, pose le problème de la temporalité de ce questionnement à partir

de la diffusion de l'algorithme mouvement. En effet, le SNEP-FSU estime que le délai de réponse devrait être contraint, pour éviter une communication par certaines organisations syndicales d'un résultat provisoire permettant au collègue d'être informé et de changer sa stratégie.

2. Le blocage des postes stagiaires Temps Plein : nous maintenons notre opposition au maintien d'un nombre aussi important de postes bloqués. La réunion du mercredi 8 juin 2016 a permis d'étudier la situation et d'exposer plusieurs cas et propositions de transformations de ces supports en relation avec le nombre de lauréats concours EPS répondant à la condition de stage en service à temps complet. Les réponses apportées ne sont pas à la hauteur d'une amélioration significative de la mobilité des collègues demandeurs de mutation intra-académique. Pourtant avec 2 postes débloqués, ce sont 4 nouveaux candidats qui obtiennent une mutation et 6 qui sont satisfaits dans leurs vœux de meilleurs rangs.

Il nous semble indispensable d'avoir une réflexion approfondie sur les critères de blocage de ces postes stagiaires pour le prochain mouvement intra 2017 (Identification des types de postes, des critères pédagogiques d'accueil, des implantations géographiques, de la proximité des lieux de formation des stagiaires...).

Au cours de cette FPMA EPS, nous étudierons 357 demandeurs enseignants d'EPS (dont 136 obligatoires) ce qui est moins que l'an dernier (447 en 2015), parce qu'il y a moins de stagiaires, mais aussi parce que l'effet d'aubaine du dégel de postes de stagiaires de l'an dernier a disparu.

Parmi eux, 182 obtiennent une mutation dont 76 sur une zone de remplacement, soit un taux de satisfaction de 51% que l'on peut ramener à 20.8 % si l'on ne considère que les participants volontaires.

78 TZR ont candidaté, dont 75 TZR de l'académie de Lille.

Ils ne sont que 20 à obtenir un poste fixe, malgré la bonification de 25 points par an qui leur ait attribuée, les raisons étant le nombre important de postes bloqués et le calibrage restreint de 3 ZR.

Le potentiel en remplacement sera augmenté de 47 TZR EPS. Nous passons donc de 143 à 190 TZR, correspondant à essentiellement des néo-titulaires.

Dernier point : nous souhaitons faire un bilan du nouveau barème à partir du projet qui nous a été remis :

- Il faut constater qu'il y a plus de participants agrégés EPS qu'alors que le nombre de demandeurs diminue globalement : 26 contre 22 l'an dernier. Le changement de barème n'a donc pas un effet démobilisateur, au contraire. Parmi eux, 19 ont utilisé la bonification de 150 points car ils n'étaient pas déjà affectés dans un lycée de l'académie.

Nous réitérons, notre désaccord concernant la bonification agrégé même si elle a été minorée cette année : elle représente 10 ans d'ancienneté d'un PEPS et constitue donc une source de déséquilibre du barème intra.

De même, la bonification pour « changement de discipline via concours, détachement ou liste d'aptitude » nous apparait trop élevée et ne devrait porter que sur des vœux larges au moins groupement de communes.

Ces éléments de barème seraient à revoir pour le barème intra Lille 2017 car ils ont toujours une valeur supérieure à celles conférées aux 3 priorités réglementaires définies dans les textes nationaux concernant le mouvement déconcentré (B.O. du 09.11.2015.).

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU Lille